



Réponse commune de M. le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, de M. le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, et de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n°5730 de l'honorable Députée Nathalie Oberweis concernant l'accueil des demandeurs de protection internationale

1) Quels sont vos projections actuelles concernant une augmentation des places d'accueil pour les DPI? Pouvez-vous me détailler les projets en planification ?

Hors structures d'urgence dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'Office national de l'accueil (ONA) prévoit en 2022 l'ouverture de 6 structures d'hébergement temporaires pour demandeurs de protection internationale (STHDPI) avec un total de 466 lits.

2) Quelles sont les communes qui actuellement ont une ou plusieurs structures pour DPI sur leur territoire? Quels sont les communes qui envisageant d'accueillir à l'avenir une structure pour les DPI ou qui ont déjà donné leur accord ?

Au 1er mars 2022, 33 communes accueillent des structures pour DPI :

Commune	Nombre de structures
Beaufort	2
Berdorf	1
Bertrange	1
Bettembourg	1
Biwer	2
Bourscheid	1
Bous	1
Diekirch	2
Differdange	2
Dudelange	1
Esch-sur-Alzette	2
Esch-sur-Sûre	3
Ettelbruck	1
Flaxweiler	1
Frisange	2
Helperknapp	1
Hesperange	2
Junglinster	1
Kärjeng	1
Koerich	1
Kopstal	1
Luxembourg	11
Mersch	2
Mertert	1
Mondercange	2
Rambrouch	1



Redange-sur-Attert	1
Sanem	2
Schifflange	1
Tandel	1
Vianden	1
Wahl	1
Waldbredimus	1

Les communes de Differdange, de Luxembourg, de Wasserbillig et de Weilerbach ont donné leur accord pour accueillir une structure supplémentaire sur leur territoire et les travaux de construction ou de rénovation sont en cours de réalisation. D'autres projets sont en cours de discussion avec les administrations communales respectives.

3) Le Foyer de Weilerbach ayant été rénové, pouvez-vous me renseigner sur la date de réouverture? Quelles sont les modifications essentielles par rapport à la situation antérieure et quelle en sera la capacité? Concernant la scolarisation des enfants, ne faudrait-il pas éviter les cours scolaires sur le site, mais plutôt dans une commune voisine dans la perspective d'une meilleure intégration des enfants concernés?

La réouverture du foyer pour demandeurs de protection internationale « Centre Héliar » à Weilerbach est prévue en automne 2022. Les travaux de réaménagement du foyer englobent une rénovation complète de l'enveloppe extérieure et de l'aménagement intérieur du bâtiment, le renouvellement des installations techniques ainsi que l'adaptation aux réglementations actuellement en vigueur concernant notamment la protection contre l'incendie et la sécurité générale de l'immeuble. Le foyer réaménagé pourra accueillir jusqu'à 202 personnes.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants, il revêt une évidence d'établir un projet d'accueil qui tient compte de la scolarité antérieure, des compétences dans les domaines de développement, ainsi que des intérêts et besoins de l'élève et du projet de vie de sa famille. En général, l'enfant est à inscrire dans une école régulière et il devrait profiter de mesures voire de cours d'accueil. La mise en place de classes d'accueil devra constituer le cas absolument exceptionnel, notamment en situation de grande affluence de demandeurs de protection internationale.

4) Pouvez-vous m'informer sur la date qui est actuellement envisagée pour une ouverture de la nouvelle structure d'hébergement d'urgence semi-fermée près de l'aéroport (Iergärtchen)?

Etant donné que ce projet ne se trouve actuellement qu'en phase d'étude préliminaire, aucune date de mise en service ne peut être annoncée à présent.

5) Combien de structures d'accueil sont équipées de cuisines à ce stade, combien d'autres attendent de l'être et dans quels délais?

A ce jour, sur les 54 structures d'hébergement gérées par l'ONA, 37 offrent la possibilité de cuisiner. Une analyse des structures existantes a conclu à l'impossibilité technique d'équiper toutes les structures de cuisines. Ainsi, dans les bâtiments les plus anciens, la configuration des locaux ne le permet pas; dans d'autres structures, la durée limitée de la mise à disposition ne peut justifier l'investissement inhérent à l'installation de cuisines. Toutes les futures structures modulaires seront cependant équipées de cuisines.



6) Est-ce que vos services ont étudié la possibilité d'attribuer des cartes de crédit rechargeables aux DPI ? Dans l'affirmative, quelles sont vos conclusions?

En février 2018, un projet pilote avait été lancé dans le but de munir les demandeurs de protection internationale de cartes prépayées rechargeables. Suite à une première phase concluante, le projet est passé à l'échelle et à ce jour les résidents de huit structures d'hébergement bénéficient de ce système de cartes prépayées rechargeables utilisables dans une chaîne de supermarché nationale. Le projet a été très bien accueilli par les DPI et l'élargissement du projet à d'autres structures est envisagé.

S'y ajoute un deuxième projet pilote intitulé *Cash for Food* lancé en 2020, qui met à disposition les aides alimentaires en espèces avec pour but l'autonomisation des bénéficiaires du projet, tout en augmentant leur pouvoir d'achat et la liberté dans leur choix des produits et fournisseurs.

Luxembourg, 10 mars 2022.

Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile

(s.) Jean Asselborn